

Introduction à la révision du classement

La Basse-Normandie est concernée par 2 districts hydrographiques, Seine-Normandie et Loire-Bretagne.

Les arrêtés de classement pour le bassin Seine-Normandie sont disponibles sur le [site de la DRIE Île de France](#) :

- Liste 1 :
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/arrete-de-classement-liste-1-a967.html>
- Liste 2 :
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/arrete-de-classement-liste-2-a988.html>

Document technique d'accompagnement

Les arrêtés de classement pour le bassin Loire Bretagne sont disponibles sur le [site de la DREAL Centre](#) :

- Liste 1 :
http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/SDAGE/classement_L214-17/12.0075-Arrete_liste_1_LB.pdf
- Liste 2 :
http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/SDAGE/classement_L214-17/12.0075-Arrete_liste_2_LB.pdf

Document technique d'accompagnement